



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 11 OCTOBRE 2018

Date de convocation :

05/10/18

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 23

L'an deux mille dix-huit et le onze octobre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Alain MARGALET, Claudie SERRE, Raphaël LOPEZ, Maurice CHANARD **adjoints**, Alain DOMENECH, Maryse NOGUÈS, Patrice RIU, Catherine PALAU, Cécile LAVALL, Christelle VERNE, Naïma METLAINE, Frédéric CRAVO, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mmes Mrs Xavier BERAGUAS (à Naïma METLAINE), Denis OLIVE (à Françoise CRISTOFOL), Bruno COSTA (à Caroline PAGÈS), Cédric SANCHEZ (à Claude AYMERICH), Philippe PIQUÉ (à Frédéric CRAVO), Florence PERAMON (à Jérôme PARRILLA), pour voter en leur nom.

Absentes : Mmes Céline SALGUERO, Fatiha TAHARASTE, Sylvia OLIVE, Géraldine MIR.

Mr Frédéric CRAVO a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/58 : MUTUALISATION DE SERVICES : PROJET DE CRÉATION D'UNE POLICE PLURI-COMMUNALE.

Monsieur le Maire,

DONNE LECTURE du compte-rendu de la réunion du 14 Juin 2018 dans le cadre du schéma de mutualisation de la Communauté de Communes Roussillon-Conflent, en présence de Monsieur le Sous-Préfet de Prades, de Monsieur le Chef de bureau de la sécurité intérieure, des Maires des communes membres et de deux élus de la communauté de communes Conflent Canigo venus évoquer le projet de police pluri-communale. Ces derniers ont témoigné de leur jeune expérience de police pluri-communale entre les communes d'Eus, Codalet, Ria, Catllar et Prades.

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Roussillon Conflent a demandé aux communes intéressées de bien vouloir lui confirmer, dans les meilleurs délais, par courrier, la volonté de la commune de pouvoir bénéficier d'une PM pluri-communale et de son engagement à y contribuer, avant de poursuivre les démarches nécessaires à son bon déroulement.

INDIQUE que la police municipale pluri-communale pérenne permettrait aux communes d'avoir un ou plusieurs agents de police municipale en commun, compétents sur le territoire de chacune d'entre elles, sous forme de mise à disposition de plein droit.

INDIQUE également que la commune d'Ille Sur Tet s'est positionnée depuis longtemps sur sa volonté de faire bénéficier sa police municipale et son expérience à l'ensemble des communes de la Communauté de Communes Roussillon Conflent.

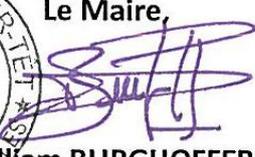
PRÉCISE que si la commune conventionnait avec d'autres communes du territoire communautaire de Roussillon-Conflent pour mutualiser le service de police municipale, chacun payera à hauteur du coût réel engagé sur chaque commune.

PROPOSE que la Commune d'Ille Sur Tet confirme son adhésion au dispositif s'il est mis en place sur le territoire de Roussillon-Conflent.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **SOUHAITE** la création d'une police municipale pluri-communale sur le territoire de la Communauté de Communes Roussillon-Conflent et donne son accord de principe pour participer à l'étude de faisabilité.
- **DEMANDE** que la convention d'organisation et de financement ainsi que celle de coordination lui soient présentées pour approbation avant signature

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 11 octobre 2018

 **Le Maire,**

William BURGHOFFER